

**Part relative
des bénéficiaires
d'allocations d'attente
et de transition dans le
chômage complet
- analyse selon les
arrondissements**

Introduction

Dans notre récente étude concernant les bénéficiaires d'allocations d'attente et de transition, des différences importantes selon le sexe et la région étaient constatées quant à la part relative de ces personnes au sein de l'ensemble du chômage complet. Ces divergences apparaissaient notamment dans le tableau ci-dessous, extrait de l'étude.

Tableau 1
Evolution de la part relative du nombre d'allocataires d'attente et de transition par rapport au nombre de chômeurs complets indemnisés (en %) - Unités physiques

Année	Pays			Région flamande			Région wallonne			Région bruxelloise		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1994	15,1	21,7	18,9	10,5	14,7	13,1	20,3	31,6	26,7	12,2	16,0	14,1
1995	14,5	21,5	18,5	9,6	14,4	12,5	20,4	31,9	26,9	12,5	16,4	14,5
1996	15,5	22,9	19,6	10,1	15,3	13,1	22,1	34,0	28,6	13,9	18,3	16,1
1997	16	23,6	20,2	10,2	15,4	13,2	22,8	34,8	29,3	14,6	19,5	17,0
1998	16,3	24,2	20,8	9,8	15,1	12,9	23,8	36,4	30,8	15,3	21,4	18,4
1999	16,4	24,4	20,9	9,5	14,5	12,4	24,1	36,9	31,2	15,6	22,4	19,0
2000	15,9	24,2	20,6	8,7	13,4	11,5	23,5	37,0	31,1	15,7	22,8	19,3
2001	15,9	24,2	20,6	8,6	12,8	11,1	23,4	37,3	31,3	15,5	23,3	19,5

Source : ONEM-Stat info

En 2001, les bénéficiaires d'allocations d'attente et de transition représentent au niveau du pays, en moyenne, 20,6 % des chômeurs complets. Mais les différences selon le sexe et selon la région sont inquiétantes:

1. Les allocations d'attente concernent 11,1 % des chômeurs domiciliés dans la région flamande, 19,5 % des chômeurs bruxellois et 31,3 % des chômeurs wallons!
2. Dans toutes les régions, la part des allocataires d'attente dans le chômage complet est plus importante chez les femmes que chez les hommes. Le taux le plus élevé est atteint par les chômeuses wallonnes avec 37,3 %, ce qui signifie dans ce dernier cas que près de 2 d'entre elles sur 5 n'ont pas encore travaillé ou en tous cas insuffisamment pour obtenir une allocation de chômage sur base de leur travail.

Il nous a semblé utile d'affiner notre analyse en examinant de quelle manière ces divergences se manifestent à l'échelon des arrondissements, et découvrir ainsi quelques explications nous permettant de mieux appréhender les différences régionales.

Que se passe-t-il lorsque l'on aborde le niveau des arrondissements?

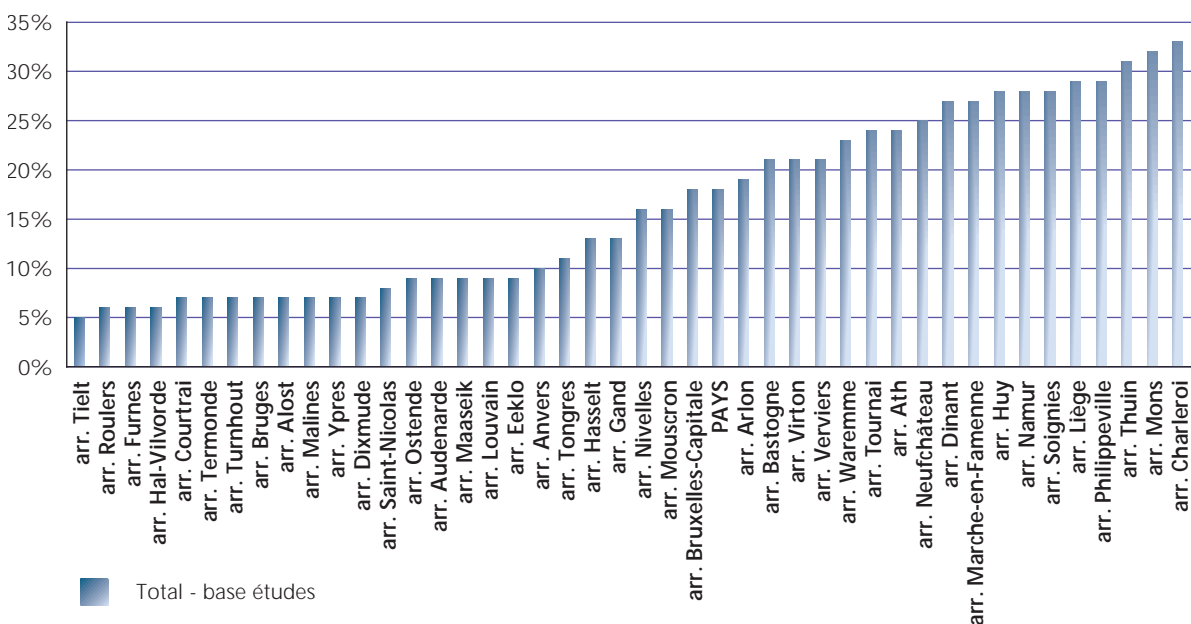
En ce qui concerne le total des chômeurs, hommes et femmes, admis sur base des études

Lorsque l'on classe les arrondissements selon le pourcentage de chômeurs complets (total hommes et femmes) admis sur base des études, on constate de très importantes différences. Le taux de ce groupe de chômeurs évolue, en effet, entre 5 % dans l'arrondissement de Tielt et 33 % dans celui de Charleroi mettant en évidence des situations très contrastées.

On remarquera cependant que les arrondissements wallons, à l'exception de ceux de Nivelles et de Mouscron (16 %), se trouvent au-dessus du taux moyen de l'ensemble du pays (18 %), tandis que les arrondissements flamands et Bruxelles se trouvent en-dessous du taux moyen du pays.

Graphique 1

Part relative des allocataires admis sur base des études dans l'ensemble du chômage complet selon les arrondissements (en %) - Hommes et femmes - Juin 2001

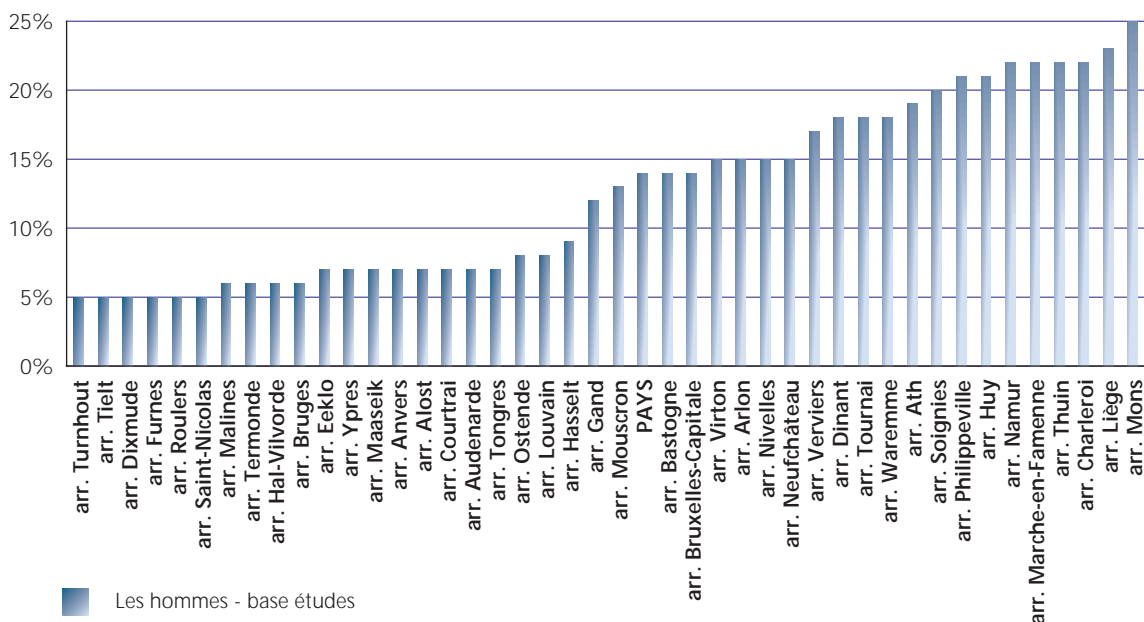


En ce qui concerne les hommes

Le taux le plus bas de chômeurs masculins admis sur base des études se rencontre dans l'arrondissement de Turnhout avec près de 5 %, le taux le plus haut est enregistré dans l'arrondissement de Mons avec 25 %. A l'exception de l'arrondissement de Mouscron (13 %), le taux moyen du pays (14 %) sépare les arrondissements du nord et du sud du pays, Bruxelles se situant légèrement au-dessus de la moyenne du pays.

Graphique 2

Part relative des allocataires admis sur base des études dans l'ensemble du chômage complet selon les arrondissements (en %) - Hommes - Juin 2001

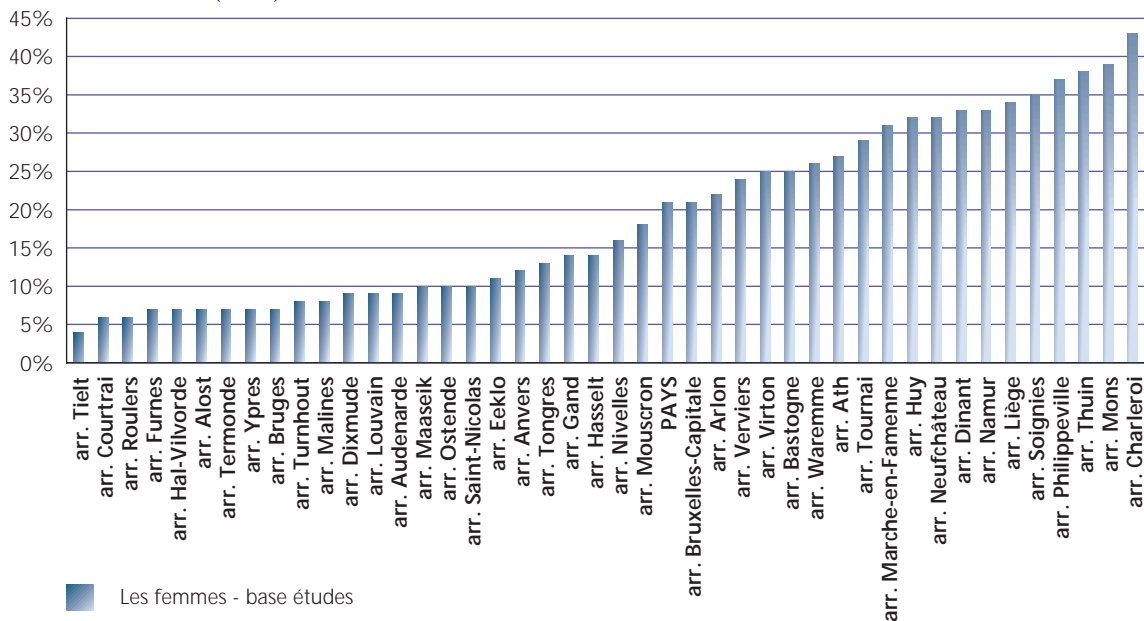


En ce qui concerne les femmes

Le taux le plus bas de chômeuses admises sur base des études se rencontre dans l'arrondissement de Tielt avec 4 %, le taux le plus haut est enregistré dans l'arrondissement de Charleroi avec 43 %, soit près de 11 fois plus! A l'exception des arrondissements de Nivelles et de Mouscron, le taux moyen du pays (21 %) sépare également le nord et le sud du pays, l'arrondissement de Bruxelles ayant un taux pratiquement équivalent à celui du pays.

Graphique 3

Part relative des allocataires admis sur base des études dans l'ensemble du chômage complet selon les arrondissements (en %) - Femmes - Juin 2001



A l'intérieur des régions, on rencontre cependant également des différences importantes: entre l'arrondissement de Tielt (4 %) et d'Hasselt (14 %), il y a 10 points de pourcentage, tandis qu'entre celui d'Arlon (22 %) et celui de Charleroi (43 %), il y a 21 points de pourcentage de différence!

S'il existe de telles différences entre les arrondissements au niveau des parts respectives des bénéficiaires d'allocations admis sur base des études, il est évident cependant que d'autres statuts d'allocations compensent ces différences.

Quels sont les autres statuts d'allocations qui pondèrent ces différences?

Globalement, on constate que le chômage complet est principalement constitué des 3 statuts d'allocations suivants:

1. les bénéficiaires d'allocations admis sur base du travail;
2. les bénéficiaires d'allocations admis sur base des études;
3. les chômeurs complets âgés (50 ans et +) indemnisés et dispensés de l'inscription comme demandeurs d'emploi.

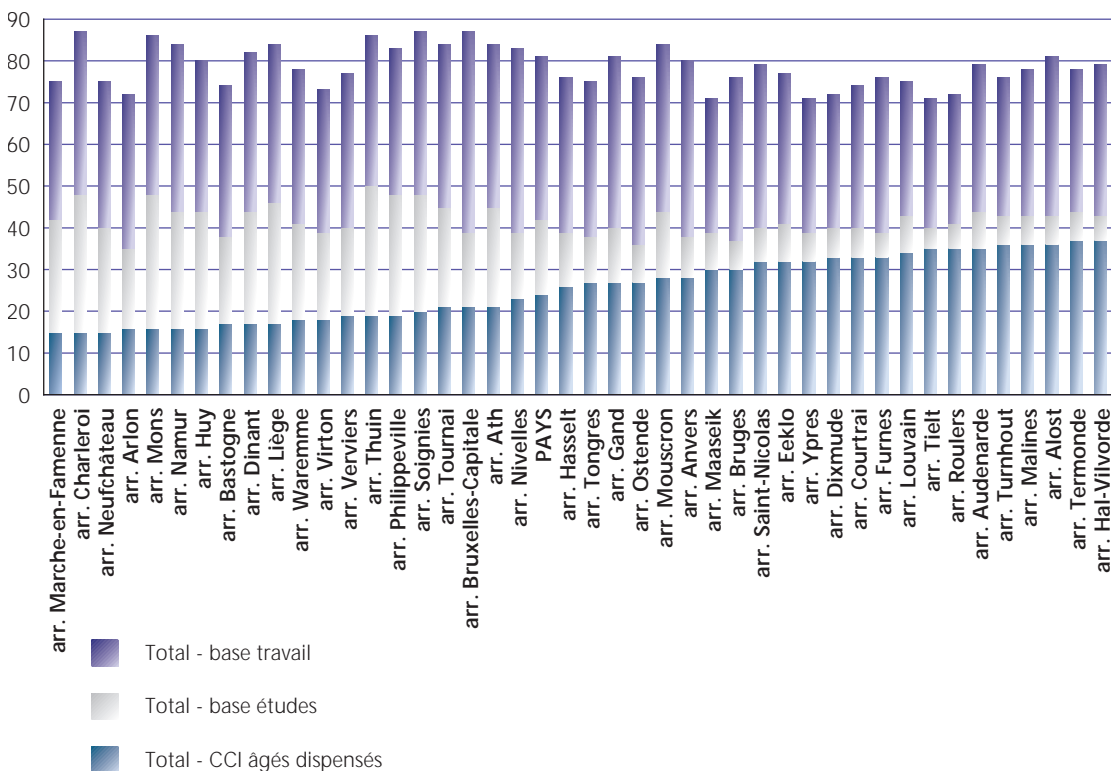
Comment se répartissent ces différents groupes selon les arrondissements et selon les sexes?

En ce qui concerne la totalité des chômeurs masculins et féminins

Dans le tableau ci-dessous, nous avons classé les arrondissements selon un pourcentage croissant de chômeurs âgés dispensés.

Graphique 4

Parts relatives dans le chômage complet des allocataires admis sur base des études et du travail ainsi que des chômeurs âgés dispensés, selon les arrondissements (en %) - Hommes et femmes - Juin 2001



Nous constatons une tendance générale à la régression du taux de chômage des personnes bénéficiaires d'allocations sur base des études au fur et à mesure que nous prenons en considération des arrondissements enregistrant un pourcentage plus important de chômeurs âgés. Le coefficient de corrélation entre les deux variables «chômage sur base des études» et «chômeurs âgés dispensés» est de - 0,92.

En termes statistiques, ce coefficient, compris entre - 1 et 1, exprime une liaison entre les variables d'autant plus forte que l'on se rapproche de 1. On considère qu'il existe une «dépendance statistique» à partir d'un coefficient égal ou supérieur en valeur absolue à 0,87. Le signe négatif signifie que la corrélation est négative : une augmentation de l'une des variables correspond à une diminution de l'autre. Il convient cependant d'être très prudent lorsque l'on souhaite donner une interprétation causale à une forte corrélation entre deux phénomènes.

Par contre, il n'y a pas de corrélation significative entre les «chômeurs âgés» et les «chômeurs admis sur base du travail», le taux de corrélation obtenu n'étant que de - 0,35.

En ce qui concerne les hommes

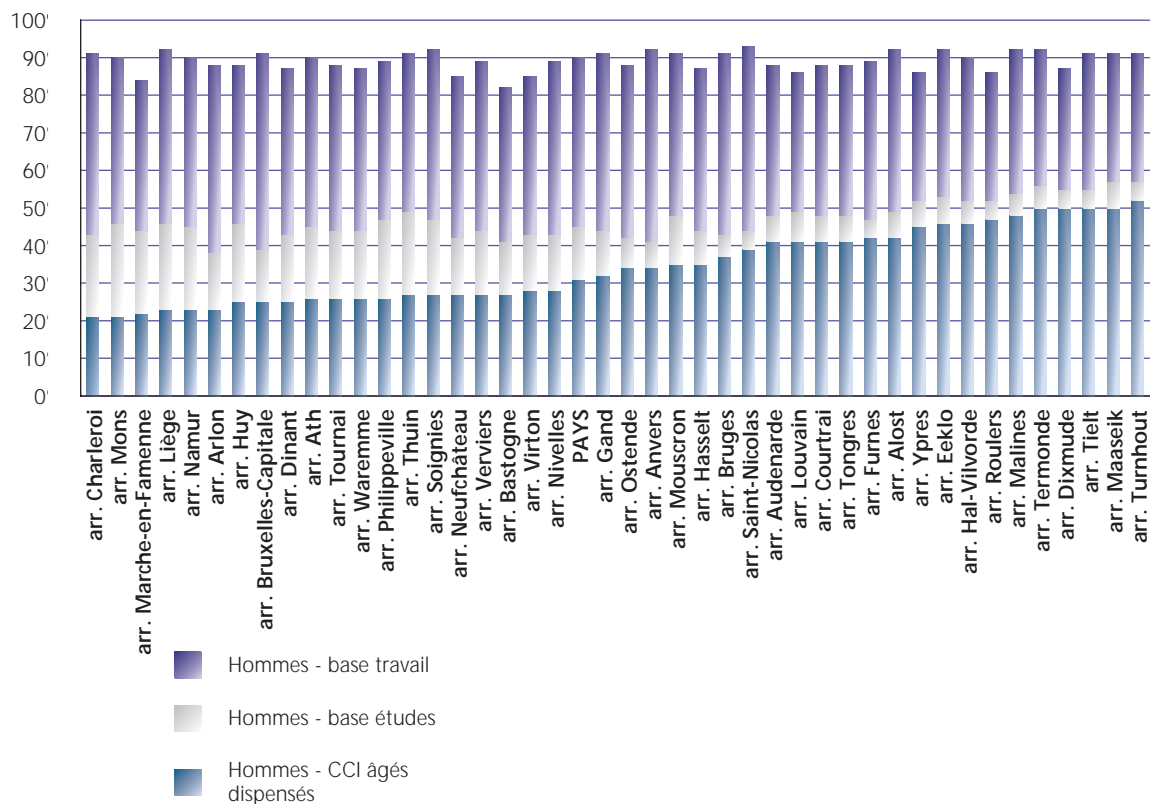
La tendance relevée ci-dessus apparaît également très clairement lorsque l'on se limite à examiner la situation des chômeurs masculins.

L'accroissement de la catégorie des «chômeurs âgés dispensés» correspond nettement à une diminution de la catégorie des jeunes admis sur base de leurs études. Le coefficient de corrélation obtenu entre ces deux variables est de - 0,91.

La part des «chômeurs admis sur base du travail» n'enregistre pas de variation importante en fonction de l'évolution de la part du «chômage des âgés» mais une certaine corrélation (- 0,73) existe cependant.

Graphique 5

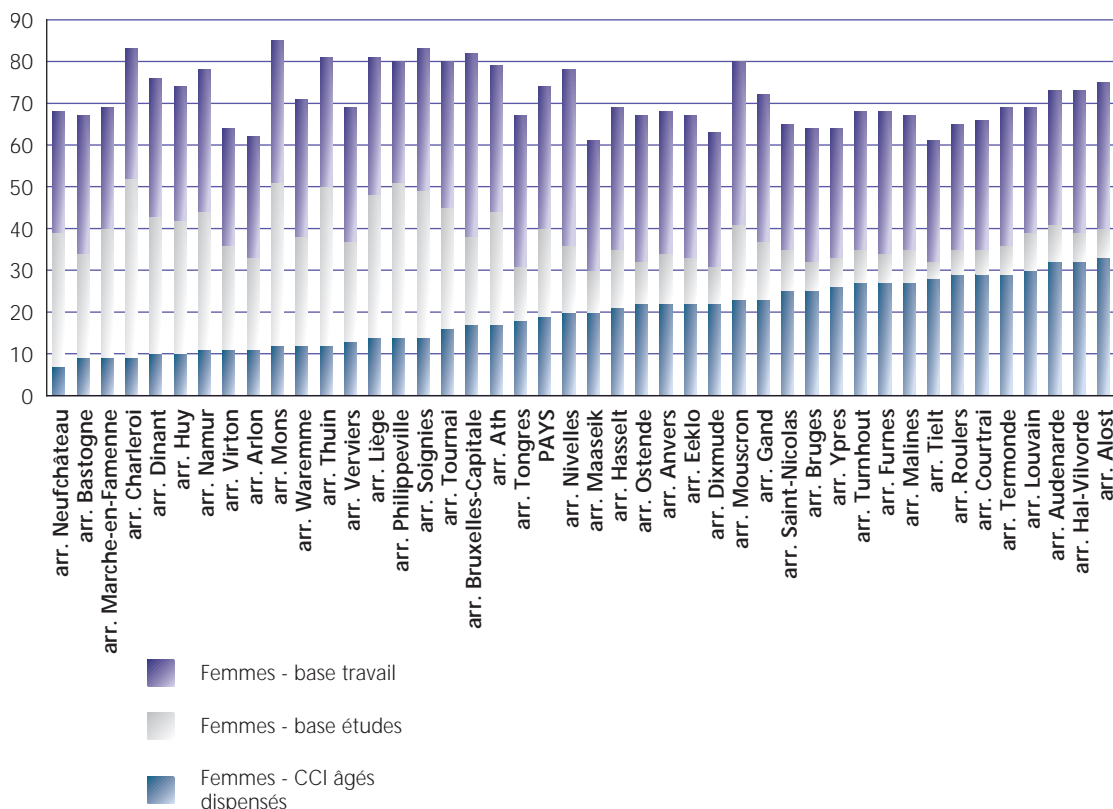
Parts relatives dans le chômage complet des allocataires admis sur base des études et du travail ainsi que des chômeurs âgés dispensés, selon les arrondissements (en %) - Hommes - Juin 2001



En ce qui concerne les femmes

Graphique 6

Parts relatives dans le chômage complet des allocataires admis sur base des études et du travail ainsi que des chômeurs âgés dispensés, selon les arrondissements (en %) - Femmes - Juin 2001



La même tendance apparaît également au niveau des femmes. Le coefficient de corrélation obtenu s'élève à - 0,89. Une augmentation de la part du chômage des chômeurs âgés dispensés correspond à une diminution de celle du chômage sur base des études.

Par contre, il n'y a aucune corrélation entre les «chômeuses âgées dispensées» et celles admises sur base du travail (coefficient + 0,08).

Conclusion

A la lecture de la présente analyse, il apparaît bien qu'il existe une corrélation statistique entre l'importance du chômage des «chômeurs âgés dispensés» et celle du chômage des «personnes admises sur base des études», ceci dans la mesure où les arrondissements où l'on enregistre un niveau élevé de chômeurs âgés connaissent généralement moins de problèmes en matière de chômage des «jeunes admis sur base des études».